

Parking souterrain Saint-Vincent LANCEMENT DES TRAVAUX LE 8 JANVIER

La construction du parking souterrain Saint-Vincent débutera le 8 janvier prochain. Les travaux dureront un an et demi environ. A terme, 480 places de stationnement réparties sur quatre niveaux seront à la disposition des Malouins.

Le déplacement de la gare routière est en cours, plus au nord du parking actuel, le long du quai Duguay-Trouin.

Sur le plan ci-dessous, vous pouvez lire les modifications de circulation qui interviendront le 8 janvier prochain (explications détaillées au verso).



Parking souterrain Saint-Vincent CE QUI CHANGE AU 8 JANVIER 2008

- Le parking Saint-Vincent est fermé aux automobilistes
- L'avenue Louis Martin est coupée à la circulation automobile (accessible pour les piétons)
- Entrée en service de la nouvelle gare routière
- Création d'une dépose-minute à l'intention des cars de tourisme et des bus interurbains (scolaires, etc.) au niveau du parking de la Galère. Les cars de tourisme continuent de se garer derrière l'espace Duguay-Trouin.
- Mise en service d'un dispositif de circulation sécurisé pour les piétons, entre le passage souterrain et la nouvelle gare routière
- Suppression des feux au niveau du passage souterrain et aménagement d'un petit rond-point provisoire pour faciliter la circulation des véhicules
- Par mesure de sécurité, création d'un nouvel acheminement entre le pont de Saint-Malo (le Pertuis) et l'Intra-Muros : les piétons seront invités à emprunter la voie située entre l'Office de Tourisme et le bassin Vauban. Le trottoir entre l'Office de Tourisme et l'Intra-Muros, côté manège, sera élargi.

Les automobilistes souhaitant rejoindre l'Intra-Muros emprunteront le Sillon ou le pont sur les écluses.

Le projet définitif :

- **480 places** sur 4 niveaux en sous-sol
- **103 places** de stationnement en surface
- **Une nouvelle gare routière** plus fonctionnelle et accessible aux personnes à mobilité réduite
- **Une nouvelle esplanade Saint-Vincent** avec des trafics (circulations douces, automobiles, transports en commun...) plus fluides et sécurisés.



✓ LES BRÈVES

DÉCLARATION DES CHAMBRES D'HÔTES

L'activité de **location de chambre d'hôtes** doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire adressée par lettre recommandée, voie électronique ou dépôt, avec accusé de réception. Les loueurs de chambres d'hôtes mises en location au 4 août 2007 ont l'obligation de procéder à cette déclaration **au plus tard le 31 décembre 2007**. Les déclarants sont invités à se présenter à l'Hôtel de Ville (porte D 1^{er} étage gauche) pour obtenir un imprimé vierge (N° CERFA 13566*01).

Ils peuvent aussi le télécharger sur le site Internet de la ville : www.saint-malo.fr rubrique " démarches mairie " (page d'accueil).

RECENSEMENT ANNUEL

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année, vous allez recevoir durant la 1^{ère} quinzaine de janvier un courrier vous informant du passage d'un agent recenseur.

A partir du **jeudi 17 janvier et jusqu'au 23 février**, les agents, identifiables grâce à une carte officielle tricolore, déposeront au domicile des personnes recensées un certain nombre de documents. Votre réponse est importante.

Infos : **02 99 20 86 16**.

ACCESSIBILITÉ

Entre la Porte Saint-Louis et le rond-point de l'Île Maurice, côté remparts, la Ville vient de réaménager le trottoir afin d'éviter la formation de flaques d'eau par temps de pluie.

ÉLECTIONS 2008

Les 9 et 16 mars 2008 auront lieu les élections municipales et cantonales Nord. Pour s'inscrire sur les listes électorales :

- Présentez-vous à la mairie de Saint-Malo intra-muros ou aux annexes de Paramé, Saint-Servan et Bougainville, **avant le 31 décembre (permanence le 29 décembre de 9 h à 12 h à l'antenne du Château)**.

- Munissez-vous d'une pièce d'identité (carte nationale, passeport) en cours de validité, ainsi que d'un justificatif de domicile (excepté les factures de portable).

Nota : les bureaux de vote 18 et 19 situés à la mairie annexe de Paramé seront transférés à l'école Legatelois. Les électeurs concernés recevront un courrier mi-février pour leur rappeler cette modification de lieu.